



# Croisière gratuite pour les enfants à bord du Costa Atlantica

Départ de Montréal



## CROISIÈRE GRATUITE POUR LES ENFANTS!\* Costa Atlantica • 10 NUITS CARAÏBES

Valide pour les départs suivants :  
18 janvier, 17 et 27 février, 8, 18 et 28 mars 2012

Croisière du 18 mars 2012

**ITINÉRAIRE :** Miami, en mer, Grand Turks, Ocho Rios, en mer, Belize, Roatan, Cozumel, en mer, Nassau, Miami

Cabine intérieure catégorie II (Occupation quadruple)

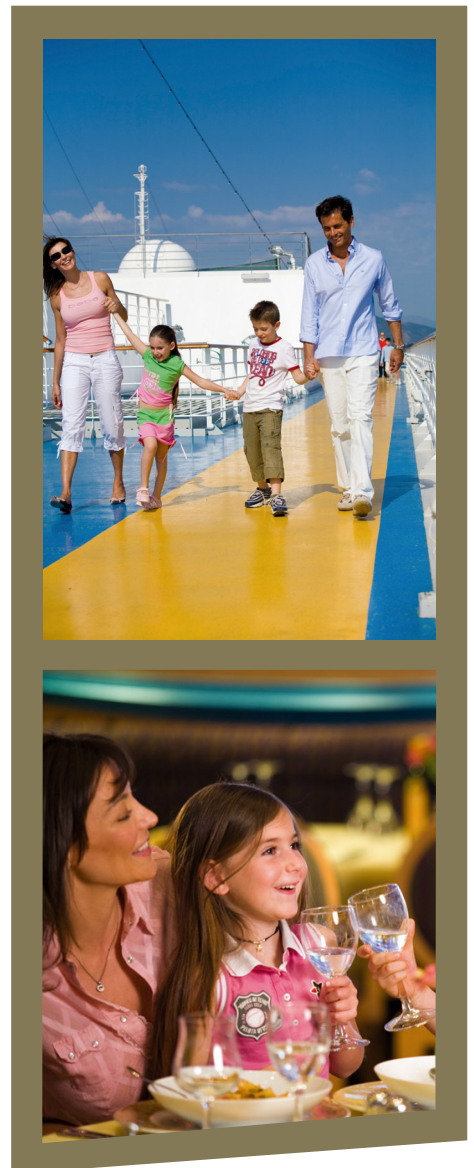
PREMIER ET DEUXIÈME  
PASSAGERS

**1419\$**

ENFANTS

**919\$**

**INCLUS :**  
Vol de Montréal  
et transferts!



Pour plus d'information contactez :



Costa Cruises se réserve le droit de réinstaurer la surcharge de carburant (maximum de 9\$US/personne/jour) pour tous les passagers si le prix du baril de pétrole brut atteint une valeur de 70\$US ou plus au NYMEX (New York Mercantile Exchange Index).

L'offre de croisière gratuite pour les enfants est valide uniquement pour les enfants de 2 à 17 ans qui voyagent dans la même cabine que 2 adultes payant. L'offre est à capacité contrôlée, sous réserve de disponibilité pour une cabine en occupation triple ou quadruple et peut être retirée à tout moment sans préavis.\* Les enfants doivent payer le vol, les taxes et frais, ainsi que la taxe NCF de 199 \$. Prix par personne, en occupation quadruple, incluant les taxes et frais applicables. Valable pour les nouvelles réservations individuelles effectuées à compter du 5 au 7 novembre 2011, sous réserve de disponibilité. Offre d'une durée limitée. Enregistrement du navire : Italie. Vols effectués sur les ailes d'Air Transat ou CanJet. Pour tous les détails et conditions générales, veuillez vous référer à la brochure Collection Croisières 2011-2013 de Vacances Transat. Vacances Transat est membre de Transat Tours Canada inc. et est titulaire d'un permis du Québec (no 825121). Ses bureaux sont situés au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal (Québec) H2X 4C2 // 4 novembre 2011

Prix excluant le 3,50\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au *Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages*.